

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

Séance du vendredi 04 novembre 2022

Date de la convocation 28/10/2022	<i>L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
Date d'affichage 28/10/2022	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 11	
Votants : 14	Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY
	Représenté(e)s : Thomas LAMOTTE par Marie-Laure CAMBOULAS, Guillaume POUJOL par Sébastien CAYSSIALS, Françoise VIAROUGE par Véronique FILHOL
	Excusé(e)s : Thibault CAMMAN
	Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: Participation au frais pour renforcement de réseau d'eau public d'eau potable pour alimenter des terrains constructibles au lieu-dit L'Esclavissac : - DE_20221104_004

Monsieur le maire indique qu'afin d'alimenter des terrains constructibles situés au lieu-dit L'Esclavissac, il est nécessaire de réaliser un renforcement du réseau public d'eau potable existant.

Le syndicat Mixte d'Adduction en eau potable de MONTBAZENS-RIGNAC, maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à 7863,60 € H.T, y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, conformément aux règles de financement des réseaux publics S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC, la contribution restant à la charge de la commune est de 7863,60 €.

Il appartient au Conseil Municipal de s'engager par délibération à verser cette somme au Trésor Public (trésorerie de MONTBAZENS) et de notifier au Syndicat dans les meilleurs délais la présente délibération afin qu'il puisse donner l'ordre de service pour mise en chantier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1)° de demander au Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable de MONTBAZENS-RIGNAC d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

2)° de s'engager à verser au Trésor Public la somme de 7863,60 € HT correspondant à la contribution restant à la charge de la Commune conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC.

3)° dans l'éventualité ou des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la Commune serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion, de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux, dont une copie nous sera transmise par le S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC.

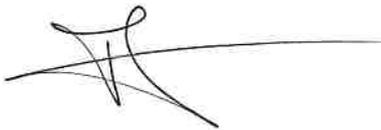
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 05 novembre 2022
et publication ou notification
le 05 novembre 2022

Roussennac, le 05 novembre 2022.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

